



**Des membres de la commission de suivi des accords, du dialogue politique et institutionnel inter Haïtien, contactés par l'agence Haiti Press Network salue la décision de l'Exécutif de nommer officiellement le Conseil électoral provisoire, selon le vœu de l'accord El Racho.**

À quelques heures de la sortie, le mardi 6 mai, de l'arrêté présidentielle portant la création du Conseil électoral provisoire, en vertu des articles 7 et 8 de l'accord El Rancho, deux membres de la commission de suivi des accords interrogés par HPN, saluent la cette décision de l'Exécutif.

« Désormais, avec la sortie de l'arrêté présidentiel, le chef de l'Exécutif prouve encore une fois sa [bonne] volonté d'organiser les élections dans le pays cette année. C'est un signe qui prouve que le président Martelly continue de respecter les engagements qu'il a pris dans l'accord El Rancho », s'est réjoui Jeantel Joseph, membre de la commission de suivi des accords.

Le coordonnateur national du Consortium national des Partis politiques, une structure politique qui supporte les actions présidentielles, Jeantel Joseph, invite les autres acteurs signataires de l'accord à respecter, eux aussi, leurs engagements, cela, afin dit-il, de faciliter l'avancement du processus électoral.

## Haïti-Élections: La commission de suivi des accords salue la création du CEP

Écrit par SFD/HPN  
Mardi, 06 Mai 2014 14:40

---

« Nous sommes là pour encourager le dialogue et faciliter le dénouement de la crise. Fort de cela, nous saluons la démarche du chef de l'Exécutif qui, contrairement à toute attente, a décidé de mettre sur pied le CEP », renchérit l'ex-sénateur Irvelt Chéry, lui aussi membre de la commission de suivi des accords.

Le représentant de l'Organisation du peuple en lutte au sein de la commission, Irvelt Chéry en a profité pour saluer tous les acteurs qui ont contribué à la mise en place du Conseil électoral provisoire en réaffirmant leurs représentants à l'institution électorale.

« Chaque pouvoir, donc le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la Chambre des députés, en attendant le Sénat, ont pris l'engagement de confirmer à l'Exécutif leurs représentants au sein du CEP. Cela a largement contribué à l'aboutissement aujourd'hui du Conseil électoral provisoire, tel que souhaité dans l'accord El Rancho », dit Irvelt Chéry.

Jeantel Joseph et Irvelt Chéry ont surtout salué le choix de l'avocat du barreau de Port-au-Prince, Frizto Canton pour intégrer l'institution électorale, à la place de l'ex-président du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, Emmanuel Ménard qui, jusqu'à ce changement, a été très contesté comme conseiller électoral.

Me. Canton, dont la rectitude a été notée en ce qui concerne la politique dans le pays, pourra contribuer, de l'avis de Jeantel Joseph, à l'organisation d'élections « libres, honnêtes et démocratique » dans le pays.

Le Conseil électoral provisoire est ainsi composé :

POUVOIR LEGISLATIF :

1.- Marie Cluny DUMAY MIRACLES

2.- Pierre Simon GEORGES

3.- Néhémy JOSEPH

POUVOIR JUDICIAIRE :

4.- Applys FELIX

5.- Carole FLOREAL DUCLERVIL

6.- Léopold BERLANGER

POUVOIR EXECUTIF :

7.- Margareth G. SAINT-LOUIS

8.- Chantale RAYMOND

9.- Frizto CANTON

## Haïti-Élections: La commission de suivi des accords salue la création du CEP

Écrit par SFD/HPN  
Mardi, 06 Mai 2014 14:40

---

Sylvestre Fils Dorcilus